



Les Amis de la Terre des Landes

**À l'attention de Mme Catherine LETACONOUX**

Martillac le 17 févr. 2021

OBJET : réponses à votre courrier intitulé « Projet agrivoltaïque Terr'Arbouts - Remarques réunion d'information du 27 janvier 2021 »

**Madame la Présidente,**

Pour faire suite à votre courrier cité en objet, je me permets de revenir vers vous avec les réponses aux questions et demandes de précisions qui permettront d'améliorer votre lecture du projet Terr'Arbouts.

Je comprends que les Amis de la Terre seront « très vigilants concernant les données présentées du projet » et c'est bien légitime.

En tant que maître d'ouvrage, GLHD est également très vigilant concernant la mise en œuvre de tous ses projets innovants.

Je tiens aussi à vous remercier de souligner en introduction de votre courrier la possibilité avec Terr'Arbouts de voir émerger un projet « différent » dont l'objectif « permettrait d'améliorer le revenu des agriculteurs en les sortant du cycle infernal « baisse des revenus / utilisation croissante des pesticides ».

Nous pensons en effet qu'il faut pérenniser les revenus des agriculteurs pour éviter la déprise des terres agricoles.

Avec l'association PATAV, qui représente le collectif de 35 agriculteurs à l'origine du projet, nous partageons la conviction de l'impérative nécessité du changement des pratiques, notamment dans l'utilisation des pesticides et d'intrants, et donc l'urgence d'accélérer la transformation de la filière.

Vous trouverez ci-dessous les réponses que nous pouvons apporter à ce stade de notre projet.

Tél. +33 (0)5 56 85 24 21

Technopole Bordeaux Montesquieu / 1 Allée Jean Rostand - 33650 Martillac / FRANCE

[WWW.GREEN-LIGHTHOUSE.COM](http://WWW.GREEN-LIGHTHOUSE.COM)

SAS au capital de 900 000 € - RCS 835 005 216

## **Sur la planification**

Le dépôt du permis de construire avant l'enquête publique qui est évoqué aujourd'hui dans notre communication concerne le dépôt de la demande en mairie. Nous prenons note de votre remarque et allons en conséquence apporter cette précision.

La demande en mairie sera ensuite normalement instruite par les services compétents de l'État.

Comme vous le soulignez, la délivrance du permis de construire ne pourra intervenir qu'après enquête publique et fonction des conclusions du commissaire enquêteur.

L'ensemble des projets que nous développons respecte ce processus.

## **Sur le porteur du projet**

Concernant notre société GLHD, porteuse du projet Terr'Arbouts, je vous confirme qu'elle est adossée à la société britannique Green Investment Group<sup>1</sup> (elle-même filiale du groupe australien Macquarie) qui a pour singularité d'investir uniquement dans les énergies renouvelables et de revendre l'électricité verte sur le marché « de gros ».

Cette spécialité est importante pour comprendre notre validation des flux financiers et pourquoi GLHD a pour objectif de vendre l'électricité sur le marché en privilégiant en particulier les contrats PPA (Power Purchase Agreement).

Notre groupe dispose d'un retour d'expérience important en la matière (consultable en ligne dans son rapport de gouvernance 2020)<sup>2</sup>.

La commercialisation d'électricité d'origine photovoltaïque via des PPA a fait ses preuves, en particulier dans des pays réputés moins ensoleillés comme l'Allemagne et l'Angleterre.

Plusieurs études prospectives ont été publiées sur la valorisation du kWh en Europe sur sa plaque Ouest.

Concernant le marché français, notre conviction est que le mécanisme d'Appel d'Offres n'est pas pérenne et que l'État (et donc le contribuable) ne pourra pas continuer à soutenir une électricité aussi chère indéfiniment. La remise en cause de certains contrats d'achat confirme cette tendance.

Cette question fait aussi le lien avec la gouvernance du modèle sur une quarantaine d'années, période qui ouvre naturellement la question d'une éventuelle défaillance de la part du producteur d'énergie.

La commercialisation via PPA offre justement un gage de pérennité au modèle économique.

---

<sup>1</sup> <https://www.greeninvestmentgroup.com/>

<sup>2</sup> [https://www.greeninvestmentgroup.com/assets/gig/corporate-governance/GIG\\_ProgressReport\\_2020.pdf](https://www.greeninvestmentgroup.com/assets/gig/corporate-governance/GIG_ProgressReport_2020.pdf)



De manière plus générale, les modalités de gouvernance entre le maître d'ouvrage et les exploitants des parcelles sont définies par contrat.

Le maître d'ouvrage sera titulaire du droit des sols (permis de construire, bail emphytéotique). L'exploitant est lié par convention à l'obligation de maintenir une activité agricole réelle sous les panneaux pour garantir la pérennité de la fonction première des sols.

### **Sur le pilote du prototype expérimental au technopole Agrolandes**

Nous espérons pouvoir déposer la demande d'urbanisme courant mars 2021 et réaliser sa construction en suivant dans le courant de l'année.

La raison d'être de ce démonstrateur est d'expérimenter, de mettre en œuvre les résultats issus des études théoriques conduites par la Chambre Départementale d'Agriculture des Landes et par le cabinet d'ingénierie NCA et d'en tirer des premiers enseignements avant la mise en œuvre du projet Terr'Arbouts, dans le meilleur des cas à partir de 2024.

Ce temps long de 3 années s'explique par l'avancement des différentes phases du projet. Dans le cas présent, la planification offre justement l'opportunité de tester plusieurs cultures, rotations, mécanisations compatibles à la fois avec les chaînes amont et aval de la production mais également avec les volontés de développement des agriculteurs.

Le retour d'expérience sera très important pour consolider les orientations exprimées par les exploitants de l'association PATAV en matière de choix de cultures et d'élevages, de production et filière. Le dossier de concertation donne une première indication sur les intentions des exploitants interrogés sur cette question.

Sur la détermination agricole, nous sommes bien dans une démarche progressive et itérative étendue sur plusieurs saisons culturales qui doit permettre d'améliorer le processus de sélection et de production.

Les enseignements de cette démarche seront régulièrement portés à connaissance du public et des parties prenantes.

De manière générale, le dialogue autour du projet sera maintenu après la phase de concertation préalable volontaire grâce à un dispositif dit de continuum. Le site internet du projet qui fait aussi office de plateforme de participation permettra notamment de maintenir ce lien de dialogue continu et interactif.

### **Sur la concertation**

À ce stade, le sujet de la détermination des cultures ou élevages n'est pas l'objet principal de la concertation du public, même s'il est évoqué dans le dossier de concertation qui a été présenté au public le 27 janvier 2021 à l'occasion de la réunion publique du lancement de la concertation préalable volontaire.

L'objet de la phase de concertation qui se déroule de février à avril 2021 a pour but de présenter le projet aux habitants du territoire afin de recueillir leurs questionnements, avis, commentaires et propositions, en particulier sur la question de l'intégration du projet dans leur paysage.



Au-delà de cette démarche de recueil de l'expertise des habitants, l'objet est aussi d'associer le public à cette réflexion sur l'évolution du rôle de l'agriculteur dans toutes les formes de transition, économique, environnementale, énergétique et sociale.

Sur toutes ces questions, nous espérons que les acteurs de l'environnement seront force de proposition. Dans le prolongement de la question de la qualité de l'eau, sujet sur lequel votre association a été très active, il est clair que l'agrivoltaïsme va s'insérer dans le débat d'une profession en quête de cap et de perspectives pour sécuriser sa transformation et garantir une rémunération favorable au développement de systèmes agricoles vertueux.

Ce débat est aussi celui d'un nouveau modèle dynamique, ayant pour objectif l'installation, le renouvellement et la transmission aux prochaines générations d'exploitations agroécologiques.

Le projet Terr'Arbouts incarne une prise de conscience doublée d'une fierté : développer un mode d'exploitation compatible avec les objectifs de participer à la lutte contre le changement et les aléas climatiques et de créer une nouvelle biodiversité.

Plusieurs études scientifiques montrent que les parcs photovoltaïques favorisent la biodiversité ainsi que les productions agricoles des champs situés aux alentours et participent à la reconstitution de certaines espèces en voie de disparition.

Celle conduite sur un échantillon de 2 888 fermes solaires au sol correspondant à 1 200 000 ha, réalisées par l'Argonne National Laboratory des Etats-Unis, ou celle du TNO aux Pays-Bas, organisme scientifique indépendant, permettent de comprendre l'impact positif des champs solaires sur la qualité des sols et sur la biodiversité.

D'autres études notamment en Allemagne<sup>3</sup> nous confortent encore dans notre modèle et dans notre volonté de permettre à la biodiversité de se développer.

Nul doute que les projets agrivoltaïques vont montrer une résonance croissante avec l'actualité environnementale, la préservation et la restauration des milieux naturels, les objectifs régionaux de développement des énergies renouvelables, la zéro artificialisation par la préservation de la fonctionnalité première, agricole, des sols...

L'implication des citoyens, des collectivités territoriales, des acteurs agricoles dans ces projets d'énergies renouvelables, permettra d'accélérer l'évolution des mentalités, de comprendre pourquoi certains dogmes peuvent être remis en question aujourd'hui au regard des enjeux.

Un projet tel que Terr'Arbouts s'inscrit clairement dans la réflexion globale qui vise à imposer la compatibilité des objectifs du futur plan stratégique national, prévu par la réglementation européenne réformant la politique agricole commune (PAC) et élaboré par l'État en lien avec les régions, avec les stratégies nationales en matière d'environnement.

---

<sup>3</sup> OFATE - Solarparks - Gewinne für die Biodiversität – traduction Mars 2020

Les modalités du projet initié par PATAV constituent un levier important pour le développement de pratiques agricoles favorables au climat, à l'environnement, au moindre impact. Dans ce sens, il reflète l'ambition que souhaite se donner aujourd'hui la société en matière de transition agroécologique.

GLHD en tant que maître d'ouvrage est fier d'accompagner un collectif de citoyens exploitants dans ces sujets aussi importants et structurants pour la France de demain.

Nous ouvrons le débat avec cette concertation conduite dans les règles de l'art, avec l'espoir de recueillir le plus grand nombre de contributions.

En parallèle, les études continuent avec toutes les parties prenantes pour continuer d'enrichir le projet, en particulier sur ses aspects techniques : localisation des parcelles où seraient implantés les panneaux, surfaces, hypothèses de raccordement électrique, etc.

Le dispositif d'information et de concertation continue mis en œuvre vous garantit d'être régulièrement informé des avancées.

Toutes les contributions, tous les apports et enseignements de la concertation qui permettront d'améliorer le projet avant de le soumettre à l'avis du public durant l'enquête publique, feront l'objet d'un bilan.

Ce document sera mis en ligne sur le site internet du projet qui remplit aussi la fonction de plateforme numérique de concertation. Tous les temps de rencontre y sont annoncés, n'hésitez pas à faire la promotion de son adresse : [www.colidee.com/terrarbouts](http://www.colidee.com/terrarbouts)

En vous remerciant d'avoir pris le temps d'étudier notre projet, notre équipe reste à l'écoute de vos propositions pour de nouveau échanger avec les Amis de la Terre des Landes et faire grandir ensemble, avec les représentants de l'association PATAV, la réflexion autour du projet Terr'Arbouts.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, à l'expression de ma considération distinguée.



**Jean-Marc Fabius**  
Directeur GLHD  
Maître d'ouvrage Terr'Arbouts